

E-PARTENAIRES

UNE PLATEFORME POUR DÉPOSER ET SUIVRE VOS DEMANDES DE SUBVENTION EN LIGNE

+ facile à suivre + souple + fiable

COMMENT ÇA MARCHE ?

#1 Connexion à la plateforme **e-partenaires** à l'adresse suivante : subventions.loire.fr

#2 Création d'une demande de subvention (au plus tard le 31/12 de l'année N-1 ; sauf appels à partenariats)

#3 Analyse du dossier pour vérifier la complétude et l'éligibilité de la demande

#4 Instruction du dossier par le binôme territorial **et arbitrage** par les conseillers départementaux du canton ou les conseillers départementaux compétents, en lien avec le Vice-président chargé des aides aux territoires et le Président (suivant le type de subvention)

#5 Vote par la commission permanente

#6 Versement de la subvention

CHARTRE DE VISIBILITÉ

En contrepartie des aides départementales attribuées, les collectivités s'engagent à respecter les conditions de la charte de visibilité : panneau de chantier, signalétique lors de l'inauguration, plaque à apposer sur l'équipement subventionné...

Téléchargez le guide de communication sur loire.fr/subventions



LES BINÔMES TERRITORIAUX

Pour chaque territoire, aux côtés de vos conseillers départementaux, un référent territorial et un gestionnaire sont à votre disposition. Leur mission ? Vous aider à élaborer vos dossiers et vous apporter conseils et expertises quant aux dispositifs et à la réglementation en vigueur.



CANTONS DE CHARLIEU, LE COTEAU ET ROANNE 1

- Référente territoriale, chargée de développement : **Marlène Claveizolle**
Tél. 04 77 12 52 19
- Gestionnaire territorial : **recrutement en cours**
Tél. 04 77 12 52 14

CANTONS DE FEURS ET MONTBRISON

- Référente territoriale, chargée de développement : **Laëtitia Bastet**
Tél. 04 77 12 52 23
- Gestionnaire territorial : **Ibtissem Bejaoui**
Tél. 04 77 12 52 22

CANTONS DE FIRMINY, RENAISON, ROANNE 2 ET SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

- Référente territoriale, chargée de développement : **Fanny Bochinger**
Tél. 04 77 12 52 15
- Gestionnaire territoriale : **Solène Montcoudiol**
Tél. 04 77 12 52 27

CANTONS D'ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON ET BOËN-SUR-LIGNON

- Référente territoriale, chargée de développement : **Aurélien Moras-Robalo**
Tél. 04 77 12 52 21
- Gestionnaire territoriale : **recrutement en cours**
Tél. 04 77 12 52 20

CANTONS DU PILAT, RIVE-DE-GIER, SAINT-CHAMOND, SAINT-ÉTIENNE ET SORBIERS

- Référente territoriale, chargée de développement : **Dominique Odin-Oullion**
Tél. 04 77 12 52 17
- Gestionnaire territoriale : **Graziella Narduzzo**
Tél. 04 77 12 52 18

Plus d'infos : loire.fr/subventions

Loire
LE DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à vos côtés



2022-2027 : **160 M€** dédiés aux collectivités

Patrimoine, voirie, eau et assainissement, maisons de santé, infrastructures culturelles et sportives, équipements scolaires et périscolaires... Le Département de la Loire joue un rôle clé dans l'aménagement et le développement des territoires en finançant les projets de vos communes et intercommunalités, rurales mais aussi urbaines.

COMMUNES RURALES

Liste des communes rurales disponible sur loire.fr/subventions



FONDS DE SOLIDARITÉ

Enveloppe de solidarité

Pour vos petits travaux : réfection d'une toiture, changement d'une chaudière, acquisition de mobilier urbain...

Subvention de **700 € à 7 000 €**

Enveloppe de voirie

Accessible aux communes rurales (hors métropole) ainsi qu'aux EPCI et syndicats compétents en matière de voirie.

Pour vos travaux d'entretien et de réfection des voiries communales.

Subvention minimale de **700 €**

Enveloppe de viabilité hivernale

Uniquement pour les communes de moins de 1 000 habitants en zone de montagne.

Pour l'acquisition de matériel de déneigement (hors dépenses de fonctionnement, tel l'achat de matériaux type sel, pouzzolane, saumure...).

Subvention de **700 € à 3 000 €**

ENVELOPPE TERRITORIALISÉE

Pour vos projets d'envergure (travaux, études et ingénierie de projet) : rénovation de la mairie, extension de l'école, réaménagement du centre-bourg...

Subvention minimale de **7 000 € (50% maximum du montant HT du projet)**

Nouveau : possibilité d'une demande d'acompte avant achèvement des travaux.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Contrats négociés

Contrats pluri-annuels

Pour les projets d'investissement intercommunaux (ou les projets communaux d'envergure intercommunale validés par l'EPCI : piscine, médiathèque, musée, etc.) présentant un intérêt départemental.



Enveloppe de voirie

cf. communes rurales

Accessible également aux syndicats et aux EPCI compétents en matière de voirie.

COMMUNES URBAINES

Liste des communes urbaines et modalités disponibles sur loire.fr/subventions



Financement d'un seul projet par commune sur la période 2022-2027.



TOUTES LES COLLECTIVITÉS

Subvention exceptionnelle

Pour vos travaux d'urgence faisant suite à des intempéries notamment sur les infrastructures routières.

Appels à partenariat

Une dizaine d'appels à partenariats sont mis en place chaque année pour soutenir les initiatives locales répondant à des politiques et priorités départementales.

- Développement des bibliothèques
- Eau et milieux aquatiques
- Filière forêt bois
- Hébergements touristiques
- Itinéraires cyclables
- Logements adaptés à la perte d'autonomie
- Loire connect
- Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)
- Milieux naturels
- Sport nature
- Villages de caractère

Retrouvez le cahier des charges et le calendrier de chaque appel à partenariat sur loire.fr/subventions